

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU SENEGAL (SONES)



SERVICE DE CONSULTANTS AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

REF. // N° C_DG_045

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE DEFERRISATION AU POINT K ET DE REHABILITATION DE FORAGES A POUT KIRENE ET SEBIKHOTANE

Financement BOAD : Contrat de prêt 2014029/PR SN 2014 20 00 du 27/05/2014

1. Cet Avis de Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « **LE SOLEIL** » N°15 767 du **mardi 20 décembre 2022**.
2. La Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES), société chargée de la gestion du patrimoine hydraulique en zone urbaine et périurbaine, du contrôle de la qualité de l'exploitation et concessionnaire du service public de l'eau potable au Sénégal (ci-après dénommée « le Maître d'Ouvrage ») a obtenu auprès de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), des fonds afin de financer le projet de construction d'une station de déferrisation d'une capacité de quarante mille mètres cube par jour (**40.000 m³/j**) sur le site du Point K et la réhabilitation de forages à Pout Kirène et Sébikhotane, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux distribuées dans certains quartiers de la ville de Dakar et de sa banlieue contenant des teneurs anormalement élevées en fer et en hydrogène sulfuré. La SONES a également l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services relatif à l'audit technique et financier dudit projet.
3. Les services comprennent, pour une durée globale de trente (30) jours ouvrables, les prestations suivantes :

❖ **Sur la conformité technique :**

- Dresser un inventaire intégral des infrastructures et équipements installés ;
- Effectuer un diagnostic détaillé de l'état des infrastructures ;
- Effectuer un diagnostic détaillé de l'état des équipements installés ;
- Vérifier en rapport avec les prescriptions du contrat la conformité des travaux ;
- Vérifier les modifications apportées sur les prescriptions techniques du contrat ;
- Exploiter les rapports de sol et vérifier les options retenues en matière de fondation des ouvrages.

❖ **Sur la mise en œuvre du projet :**

- Vérifier la conformité de la tenue des réunions de chantier ;
- Vérifier la conformité de la qualité des matériaux fournis ;
- Prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et le respect des normes.

❖ **Sur le contrôle et la supervision :**

- Vérifier la qualification du personnel du bureau de contrôle ;
- Vérifier la tenue des réunion périodiques (journaliers, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielle et semestrielle) avec un document signé à l'appui ;
- Vérifier si le personnel était permanent ou pas ;
- Vérifier la réception provisoire et finale de tous les travaux et les équipements ;
- Vérifier la qualité de l'eau traitée par des « test in situ » avec prise d'échantillons.

C'est un test qui doit se réaliser au laboratoire pour voir si l'eau distribuée est conforme aux normes de l'OMS.

❖ **Au plan financier :** évaluer et donner son avis sur les comptes et la situation comptable et financière du projet, notamment sur :

- Le respect des règles et procédures de la BOAD en matière de gestion administrative, financière et comptable des marchés conclus dans le cadre du projet ;
- Formuler des recommandations sur l'organisation, le fonctionnement du projet et le système de contrôle interne.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois (03) dernières années (2019 à 2021).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

N.B : Chaque référence doit être accompagnée d'une attestation de service fait signée par le Maître d'Ouvrage concerné. Le cas contraire, cette référence ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt. Une attestation de service fait non traduite officiellement en français, ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt. Le traducteur officiel doit mettre son cachet sur les documents dûment traduits.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six (06), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis. Un candidat sera sélectionné selon la méthode « *sélection sur la base de la meilleure proposition financière* (Sélection basée sur le **Moindre Coût (SMC)** ». En cas d'égalité, le candidat ayant présenté un pool d'experts le plus expérimenté sera retenu.
6. La SONES et la BOAD exigent des candidats, des soumissionnaires et des titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les soumissionnaires doivent fournir une

déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, et qu'ils s'engagent à les respecter.

7. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous du Lundi au Jeudi de 08h à 13h GMT et de 14h à 17h GMT et le Vendredi de 08h à 13h GMT ou à partir du lien suivant : www.boad.org/politiques-procedures-directives/

Secrétariat de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés
Bâtiment C- Rez de chaussée- Aile gauche – Bureau n° 01
Route du Front de Terre - BP. 400 - Dakar
Tél. : (+ 221) 33 839 78 93 - Courriel : cpsm@sones.sn

9. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en un (01) original et un support électronique sous clé USB à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **mercredi 15 février 2023 à 10 heures 00 mn GMT** :

Secrétariat de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés
Bâtiment C - Rez de chaussée - Aile gauche – Bureau N° 01
Route du Front de Terre - Dakar
Tél. : (+ 221) 33 839 78 93

L'enveloppe extérieure contenant le dossier de manifestation d'intérêts portera les seules mentions :
« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour l'audit technique et financier du projet de construction d'une station de déferrisation au Point K et la réhabilitation de forages à Pout Kiréne et Sébikhotane ». « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture le **mercredi 15 février 2023 à 10 heures 00mn // Heure locale**, à la Salle de Conférence du Conseil d'Administration de la SONES, Pièce A3.07.

LE DIRECTEUR GENERAL

CHARLES FALL

GRILLE D'ÉVALUATION

Critère	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	15
2. Nombre d'années d'expérience : Disposer de 10 ans d'expérience soit 1 point par année	10
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années (2012 – 2021):	30
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé 5 missions d'audit financier (3 points par mission) ; • Avoir réalisé 3 missions d'audit technique de projets hydrauliques financés par la BOAD ou les PTF (3 points par mission) 	15 15
4. Organisation technique et managériale du cabinet	10
5. Qualifications générales et le nombre du personnel professionnel :	35
<ul style="list-style-type: none"> • Un Directeur de l'audit, Chef de mission : Expert-Comptable agréé justifiant de quinze (15) ans d'expérience global et avoir réalisé cinq (05) missions en audit de projets/programmes financés par les PFT (2 points par mission d'audit de projets similaires) ; • Un Auditeur Senior, Assistant de mission : comptable gestionnaire, niveau Bac+5 ou équivalent en Finances / Comptabilité ou en Audit/Contrôle de Gestion, justifiant de cinq (05) ans d'expérience globale dans son domaine dont trois (03) missions en audit de projets/programmes financés par les PFT (2,5 points par mission d'audit de projets similaires) ; • Un ingénieur hydraulicien / Génie Civil : disposant de dix (10) ans d'expérience dans domaine des études et/ou du contrôle des travaux d'ouvrages hydrauliques (production, traitement, adduction, etc.) (2,5 points par mission d'étude et/ou contrôle de projets similaires) ; • Un ingénieur électromécanicien : ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans domaine des études et/ou du contrôle de travaux d'ouvrages hydrauliques (production, traitement, adduction, etc.) (2,5 points par mission d'étude et/ou contrôle de projets similaires) ; • Un Expert environnementaliste : agréé par la DEEC, disposant de dix (10) années d'expérience confirmée dans la réalisation de missions d'évaluation environnementales et sociales. (2,5 points par mission d'étude d'impact environnemental et social ou de suivi environnemental de projets similaires) ; • Un expert ou spécialiste en traitement ayant dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études et/ou du contrôle de travaux d'ouvrages hydrauliques (production, traitement, adduction, etc.) (2,5 points par mission d'étude et/ou contrôle de projets similaires). 	10 5 5 5 5
Total	100

N.B : Le nombre de points minimum requis pour être retenu sur la liste restreinte est de 75/100.